

4^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2026
- 5 Juin 2026 -

**Date de convocation des
Membres du Conseil Municipal**
– 1^{er} Juin 2026 –

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LANNERAY s'est réuni sous la présidence de Monsieur SERVAT Pierre, dûment convoqués

Étaient présents : M. SERVAT, Mmes PERET, HETTE, BARGIN, M. GALES, Mme MELIN, M. GUERIN, LEGRAND, Mme CRESPEAU, M. SIGOIGNE, Mmes CHATEILLER, TESSIER, M. MERLIN, MOURON, BONCORI

Étaient absents excusés : M. PANAIIS pouvoir à Mme BARGIN
M. LEGUAY pouvoir à Mme HETTE
Mme PROVOST pouvoir à M. SERVAT
M. GOURGAND pouvoir à M. SIGOIGNE
M. DOLBEAU pouvoir à Mme PERET
Mme GAUTHIER pouvoir à Mme TESSIER Maud
Mme OLIVIER pouvoir à M. MERLIN
Mme POIRIER

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 22

1. DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Madame HETTE Fabienne a été désignée secrétaire de séance.

2. ELECTIONS SENATORIALES - ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale INTP2611651C du 6 mai 2026

Vu l'arrêté n° 2026-12 fixant le nombre de délégués et suppléants à élire et le mode de scrutin applicable dans les communes d'Eure et Loir pour l'élection des sénateurs

Monsieur SERVAT, remplaçant de Monsieur le Maire, indique qu'en application de l'article R 133 du Code Electoral, le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes, il s'agit de MM. GALES Yves, Mme MELIN Myriam, M. MERLIN Nicolas et M. MOURON Alexis. La présidence du bureau est assurée par Monsieur SERVAT, en remplacement de Monsieur le Maire.

Madame HETTE Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L 2121-15 du CGCT).

Une liste a été déposée par Monsieur PANAIS Jean-Yves, tête de liste, comportant 11 noms (7 titulaires et 4 suppléants).

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	22
- Bulletins blancs ou nuls	0
- Suffrages exprimés	22

A obtenu liste Monsieur PANAIS Jean-Yves 22 voix

Monsieur SERVAT Pierre proclame les résultats définitifs

Liste Monsieur PANAIS Jean-Yves 11 sièges

3. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DUNOIS – COMCOM GRAND CHATEAUDUN POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE BÂTIMENT COMMUNAL

A la suite de la réalisation d'un bilan énergétique des bâtiments communaux par le service conseil de TE28, le bâtiment accueillant l'agence postale communale et le poste de police municipale a été ciblé prioritaire. Il a été fait la préconisation de réaliser un audit énergétique pour ce bâtiment.

L'audit indiquait des actions à respecter : isolation thermique intérieur, VMR la poste, isolation des combles, changement des portes, PAC air/air et isolation cage d'escalier.

Afin d'assurer la bonne conduite des travaux, le suivi, la coordination, un Maître d'œuvre a été retenu.

Une consultation a été faite et des entreprises ont été retenues.

Ce projet est éligible et inscrit au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Dunois – comcom Grand Châteaudun qui soutient des projets et apporte des aides aux porteurs de projets.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVENT le projet de RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT COMMUNAL accueillant l'agence postale communale et le poste de police municipale selon le plan de financement estimatif suivant :

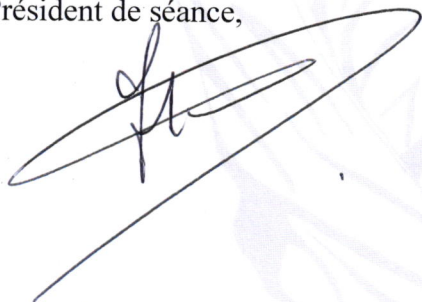
DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	50 352.71 €	Région – CRST pays dunois – comcom Grand Châteaudun	14 800.00 €
Bureau d'Etude	1 800.00 €	Département	18 392.00 €
Maître d'œuvre	15 400.00 €	SDE28	13 064.65 €
Publicité	330.00 €	Autofinancement	21 626.06 €
TOTAL	67 882.71 €		67 882.71 €

SOLLICITENT une subvention de **14 800 €** auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire dans le cadre du CRST du Pays Dunois – comcom Grand Châteaudun

AUTORISENT Monsieur le Maire ou son adjoint à signer toutes les pièces relatives ces décisions et à ces dossiers.

Séance levée à 21 heures 00

Le Président de séance,



La secrétaire de séance,

